

Projet classe externalisée de Bréhan 2013-2014

Le transfert d'une classe d'IME dans un établissement scolaire relève d'un processus qui s'inscrit dans la durée. Il s'agit d'un réel dispositif d'intégration dont les différents protagonistes doivent tirer du bénéfice.

I – Historique

En septembre 2009, l'IME « Les enfants de Kervihan » a ouvert une classe à l'interne de l'établissement, permettant ainsi à un grand nombre de jeunes enfants de bénéficier d'un temps scolaire comme la loi de 2005 le préconise. Il s'est très vite révélé qu'il existait beaucoup d'enfants dans cet institut dont le potentiel correspondait à celui que l'on attend au sein d'une école primaire. Un projet a donc été lancé dans le but d'aller encore plus loin : l'inclusion scolaire au travers d'une seconde classe externalisée cette fois-ci. On vise ainsi le maintien de l'enfant dans un cadre ordinaire de scolarité.

En septembre 2013, le projet a démarré en douceur avec quatre jeunes accueillis dans un espace autre que l'IME et en-dehors de l'école. Le lieu a été fourni par la mairie et correspond tout à fait aux attentes d'une classe d'IME (plafond bas, peu de stimulations visuelles et auditives etc.). Le projet a fait l'objet d'une convention tripartite (Education Nationale, IME et mairie). Il concerne des jeunes de 7 à 15 ans présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité, dans la limite où ces troubles permettent d'établir un lien avec les autres, à communiquer, de s'adapter au rythme et au fonctionnement de l'école, d'entrer dans le désir d'apprendre.

II- Organisation de la semaine

Les enfants arrivent à l'école avec un véhicule fourni par l'IME et conduit par l'éducatrice. Ils viennent trois après-midis (lundi, mardi et jeudi) et une matinée (le vendredi) par semaine ce qui fait quatre demi-journées en tout. Le matin, ils arrivent à 9h30 et repartent à 12h00. L'après-midi, ils arrivent à 13h45 et repartent à 16h15.

En classe, les enfants sont pris en charge en petit groupe alternativement par l'enseignante et l'éducatrice, en fonction du projet individualisé et du projet personnalisé de scolarisation de chaque enfant. Toutefois, quelques activités sont menées conjointement (art visuel, découverte du monde...), ceci afin de favoriser l'échange et la dynamique de groupe. Des partenariats avec d'autres enseignants pour des intégrations individuelles et/ou collectives d'enfants font également partie intégrante de ce projet, ceci en fonction des besoins de l'enfant.

III- Missions et objectifs spécifiques du Professeur des Ecoles

Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement ou d'aides adaptées et/ou différenciées en fonction des troubles des élèves :

- Utiliser des systèmes de communication alternatifs au langage, avec supports visuels (PEC'S, makaton...);
- Utiliser les ressources de l'informatique et de l'audiovisuel pour diversifier et différencier les démarches pédagogiques (ordinateurs et/ou tablettes tactiles);
- Favoriser l'inclusion des élèves dans les autres classes grâce à des activités communes liées aux apprentissages.

Construction, réalisation et évaluation des Projets Pédagogiques Individualisés:

- s'appuyer sur les programmes d'enseignement de l'école primaire paru au BO du 19 juin 2008 ;
- mettre en place des activités favorisant la création et l'expression de l'enfant ;
- favoriser l'accès aux différents systèmes de symbolisation ;
- permettre l'accès aux concepts et opérations logico-mathématiques fondamentaux ;
- Organiser le travail de manière à développer l'autonomie ;

– Favoriser la prise de conscience par les élèves de leurs stratégies d'apprentissage et de leurs procédures intellectuelles afin de les aider à les contrôler et à les améliorer.

Echange et communication avec l'enfant, l'adolescent et/ou les familles :

- présenter aux parents la classe spécialisée ;
- présenter son travail aux parents en fonction du projet de l'enfant ;
- associer les parents au projet de leur enfant, les informer des évaluations, des réajustements apportés.

Echange et communication avec d'autres professionnels, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et/ou de l'IME :

- guider les enseignants qui intègrent un enfant en situation de handicap ;
- savoir spécifier sa fonction d'enseignant dans l'Institution ;
- savoir spécifier sa fonction d'enseignant ou d'agent d'intégration dans l'école.

Le travail en équipe :

- repérer et spécifier son identité professionnelle par rapport aux personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux ;
- prendre en compte la spécificité des autres professionnels ;
- travailler avec les autres enseignants pour participer pleinement à la vie de l'école.

IV - Les bénéfices pour les jeunes sortant de l'IME

Les jeunes accueillis au sein de l'IME ne se mélangent que peu avec les autres jeunes et par le biais de cette nouvelle classe, nous allons enfin pouvoir les ouvrir vers le monde social réel et sortir de ce monde protégé dans lequel ils évoluent depuis déjà quelques années de leur vie.

Ils vont avoir à composer avec le regard des autres face au handicap, les difficultés de communication (comprendre et se faire comprendre), l'adaptation à un nouveau lieu et à de nouvelles personnes. Mais c'est au travers de la difficulté que l'on grandit et que l'on apprend à vivre avec les autres. On vise donc le développement des interactions sociales.

Ces nouveaux élèves vont pouvoir profiter de séances de classe avec un groupe classe plus

conséquent que d'habitude, avec un matériel nouveau et un enseignant différent. Leur intégration se fera donc sur des activités concrètes sans doute basées sur des apprentissages du type art plastique, musique, sciences ou encore EPS.

De plus, ils seront entourés de jeunes ayant un langage approprié ce qui va les plonger dans un bain de langue essentiel pour progresser dans ce domaine.

Cette expérience peut également avoir un effet valorisant et mobilisateur (fierté de faire comme les autres). Ils vont pouvoir prendre conscience de leur potentiel et de ce fait, prendre de l'assurance. Ils vont devoir surmonter les différentes appréhensions qu'ils vont avoir pour au final, gagner en autonomie (prise d'initiative, facultés d'adaptation, formulation d'une demande ou d'un choix...).

V - Les bénéfices pour les enfants de l'école publique

Les enfants vont pouvoir découvrir le monde du handicap. Ils vont ainsi apprendre la tolérance, le respect des autres et des difficultés. Apprendre à accepter les différences. Apprendre à vivre tous ensemble.

Ils auront l'occasion de partager des moments privilégiés avec d'autres jeunes lors de lectures d'histoires pour des CE1 ou encore pour une représentation théâtrale en cycle 3. Les élèves de la classe externalisée pourront d'ailleurs s'approprier ces moments pour en faire des outils d'apprentissages « vivants » (retrouver des personnages de l'histoire racontée, faire la différence entre du théâtre, un conte et une poésie etc.).

Une autre idée à expérimenter plus tard : le tutorat. En effet, c'est un bon moyen de travailler ensemble : l'entraide, c'est déjà le début d'une ouverture sur les autres et sur la façon dont un enfant en situation de handicap peut appréhender le monde. Il s'agit également de réfléchir sur le vocabulaire que l'on utilise pour se faire comprendre et sur la façon dont on peut présenter un travail avec sa consigne.

Le partage des outils spécifiquement développés pour des jeunes en situation de handicap aura l'avantage d'aider certains enfants en difficultés au sein de l'école, à un moment donné dans un domaine bien particulier (des manchons spécifiques pour apprendre à tenir son crayon par exemple).

VI- Les bénéfiques pour les adultes

La liberté d'action : il s'agit d'une expérimentation et donc d'un dispositif souple à faire évoluer en fonction des projets des élèves accueillis. On va donc pouvoir tester le dispositif tout en sachant que des réajustements seront nécessaires et à réfléchir au fur et à mesure que l'on aura pris du recul.

Il est valorisant d'externaliser nos pratiques et d'être reconnu par l'extérieur. L'enseignant de la classe externalisée n'est pas seul à faire vivre le projet, il s'appuie sur une équipe qui contribue au projet. Les modalités de collaboration entre les différents professionnels doivent être suffisamment pensées et formalisées pour permettre un travail efficace. La mission de l'enseignant implique par ailleurs sa propre intégration dans l'équipe qui gagera ensuite le développement de projets pédagogiques communs.

Un changement de regard sur les enfants va pouvoir s'opérer. Il faudra prendre le temps de s'installer pour permettre le travail sur les représentations tant de l'école primaire que de l'IME. Il est en effet important de donner une meilleure connaissance du fonctionnement de l'IME et des enfants qui y sont accueillis, non seulement pour les enseignants mais aussi pour les parents et l'ensemble de la population Bréhannaise.

VII- L'importance des partenaires extérieurs

Ce dispositif de classe externalisée implique le développement de projets pédagogiques communs dans le but de partager des émotions et des rencontres.

Ces collaborations peuvent rester épisodiques :

- une rencontre sportive,
- un spectacle,
- une rencontre d'auteur,
- une visite à l'extérieur etc.

ou au contraire faire partie du projet d'école :

- mise en place d'une chorale ou d'une troupe de théâtre,
- préparation d'un spectacle de cirque avec l'aide de quelques professionnels,
- découverte d'instruments de musiques par le biais d'un conservatoire,
- mise en place d'un atelier de danse avec création d'une chorégraphie etc.

VIII- Les conditions de réussite de ce projet

Ce projet représente un travail important au niveau organisationnel, tant au niveau transport que planning des enfants et des encadrants. Cela demande également de la souplesse de la part de chacun et une grande capacité d'adaptation.

Ce projet nécessite de créer un véritable travail d'équipe qui peut s'élaborer selon les cinq principes de l'action partenariale :

- le principe d'intérêt mutuel : il s'agit du partage des informations, le partenariat doit susciter une source d'intérêt pour les différentes parties, chaque partenaire doit y trouver son avantage.

- le principe d'égalité des partenaires : il est à entendre en considérant le respect mutuel des rôles et fonctions de chacun des partenaires.

- le principe d'autonomie des partenaires : chacun peut poursuivre son action indépendamment de l'autre partenaire.

- le principe de coopération entre les partenaires rejoint le principe d'intérêt mutuel en précisant et en insistant sur la nécessité du « travailler ensemble ».

- le principe d'évolution : réaliser des réunions de concertation dans l'année pour une évaluation régulière (ajustement, orientation ...).

IX- Les limites du projet

La situation de souffrance tout d'abord. En effet, s'intégrer demande d'énormes efforts d'adaptation. La confrontation quotidienne aux regards des autres jeunes « sans problème » requiert

une énergie importante. Tous les jeunes ne pourront peut-être pas l'assumer. Aussi, l'encadrement veille en permanence au seuil de tolérance de chaque jeune.

Le comportement inadapté ou le non-respect des règles communautaires peuvent compromettre l'intégration. Aussi, si un jeune de l'IME ne respecte pas les règles ou s'il perturbe par son comportement la vie de l'école, il retrouvera sa place au sein de l'IME.